EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 février 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre février deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 février 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Dominique ADENOT, Alain BARDOT à Djamel IBRAHIM-OUALI, Christine DULAC-ROUGERIE à Christophe BERTUCAT, Olivier BIANCHI à Jacqueline CHAPON, Philippe BOHELAY à Cécile AUDET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Guy BALLET à Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Michel FANGET à Christine PERRET, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Jean-Philippe VALENTIN à Jean-Pierre BRENAS, Louis VIRGOULAY à Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	**Carole COURTIAL, Odile SAUGUES**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE entre en séance à partir de la question n°2.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n°9.
Madame Christine PERRET quitte la séance à partir de la question n°9.
Madame Anne COURTILLÉ quitte la séance à partir de la question n°42.
Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Cyril CINEUX quittent la séance à partir de la question n°46.
A partir de la question n°7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Dominique ADENOT, Adjoint

Rapport N° 34

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2012-2015 DE LA COMÉDIE DE CLERMONT-SCÈNE NATIONALE

Alain BARDOT, Olivier BIANCHI, Pascaline BIDOUNG, Roger GIRARD et Chantal MERCIER-COURTY ne prennent pas part au vote.

Un contrat d'objectifs et de moyens doit fixer les conditions et le calendrier de réalisation du projet artistique et culturel de la Comédie de Clermont. Il prend en compte le projet artistique du directeur, validé lors de son recrutement, et s'appuie sur le bilan des années antérieures ainsi que sur l'évolution de la situation générale, tant culturelle que sociale et économique.

Ce contrat d'objectifs intègre les préoccupations de chacun des partenaires publics de la Comédie et forme pour les années 2012 à 2015 le cadre de référence de l'établissement. Il s'articule autour de quatre axes principaux :

- l'activité artistique,
- le rapport au public,
- l'inscription de la scène nationale dans son environnement,
- les réalités économiques et l'organisation fonctionnelle.

Il est le fruit de séances de réflexion, de débat et de travail engagées depuis 2010 avec les représentants du conseil d'administration et a été adopté à l'unanimité, lors de la dernière réunion du 27 janvier 2012.

Seront signataires de ce présent contrat, l'ensemble des partenaires publics : l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Clermont-Ferrand.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d’approuver ce contrat d’objectifs et de moyens, et d’autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 mars 2012

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L’Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2012-2015

La Comédie de Clermont-Ferrand – scène nationale

SOMMAIRE

PREAMBULE **p 5**

CADRE GENERAL **p 6**
1. Objectifs p 6
2. Politique de création p 7
3. Diffusion p 7
4. Médiation, éducation p 8
5. Une scène nationale acteur de l'élargissement des publics p 8
6. Une scène nationale ouverte aux jeunes, à l'éducation artistique, aux acteurs culturels p 8

CHAPITRE 1 : ACTIVITE ARTISTIQUE **p 9**
1. Programmation p 9
2. Théâtre p 9
3. Danse p 10
4. Musique p 11
5. Cirque-théâtre p 12
6. La création, la production, l'accompagnement des équipes, les résidences p 12
7. Les coproductions p 12
8. Artistes associés, résidences p 12
9. Mise à disposition de compétences p 13
10. Synthèse des objectifs dans le domaine de l'activité artistique p 13

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT DES PUBLICS, ACTION CULTURELLE **p 14**
1. Qualité des publics p 14
2. Publics jeunes : étudiants, adhérents des maisons de quartier, scolaires du secondaire sur projets structurés… p 14
3. Maisons de quartier p 15
4. Education nationale p 15
5. Publics issus des communes de l'agglomération p 16
 a) Les spectateurs p 16
 b) Les abonnés p 17
6. Spectacles hors Clermont p 17
7. Parcours de spectateurs p 18
8. Un projet structurant par saison p 18
9. Synthèse des objectifs en termes de développement des publics p 18

CHAPITRE 3 : INSCRIPTION TERRITORIALE DE LA SCENE NATIONALE **p 19**
1. Un équipement de ville et d'agglomération p 19
2. Un rayonnement régional, des projets de coopération à l'échelle inter-régionale p 19
3. Des spectacles décentralisés p 19
4. Accompagnement des compagnies régionales p 19
5. Réseaux national et international p 20
6. Synthèse et objectifs de l'inscription territoriale de la scène nationale p 20

CHAPITRE 4 : MOYENS, ECONOMIE GENERALE ET ORGANISATION FONCTIONNELLE DU PROJET **p 21**

1. Equilibre structurel p 21
2. Développement des moyens : perspectives sur la base du projet de construction et d'installation dans le lieu identitaire p 21
3. Moyens humains : équipe p 21
4. Moyens techniques p 22
5. Le fonctionnement sans lieu identitaire p 22
6. Synthèse et objectifs en termes de moyens p 23

CHAPITRE 5 : MODALITES D'EXECUTION **p 24**

1. Les moyens du projet p 24
2. Durée p 24
3. Obligation administrative et financière p 24
4. Suivi et processus d'évaluation p 24
 a) Bilan d'activité annuel p 24
 b) Un tableau global p 25
 c) L'évaluation finale p 25
5. Communication p 25
6. Résiliation p 25
7. Litige p 25

ANNEXE 1 – Projet « Parcours de spectateurs » p 27

ANNEXE 2 – Budget 2010 à 2015 p 28

ANNEXE 3 – Prévisions des subventions des partenaires p 30

ANNEXE 4 – Equipe permanente p 31

ANNEXE 5 – Accords d'entreprise p 32

ANNEXE 6 – Convention avec la Ville de Clermont-Ferrand p 33

ANNEXE 7 - Saisons p 37

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LA COMEDIE DE CLERMONT-FERRAND, SCENE NATIONALE

ENTRE

L'État / Ministère de la culture et de la Communication
Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne
représenté par Monsieur le préfet de Région Auvergne
Monsieur Francis Lamy

La ville de Clermont-Ferrand
représenté par Monsieur Serge Godard
Maire

Le Conseil régional d'Auvergne
représenté par Monsieur René Souchon
Président

Le Conseil général du Puy-de-Dôme
représenté par Monsieur Jean-Yves Gouttebel
Président

ET

L'association La Comédie de Clermont-Ferrand, scène nationale
représentée par Monsieur Daniel Thévenet, président
et dirigée par Monsieur Jean-Marc Grangier

Considérant la charte des missions de service public pour le spectacle vivant d'octobre 1998 ;

Considérant les circulaires du Ministre de la Culture et de la Communication en date du 30 avril 1997 et du 8 janvier 1998 relatives aux contrats d'objectifs des scènes nationales ;

Considérant les missions que l'association s'est donnée au travers ses statuts ;

Considérant le projet artistique de Monsieur Jean-Marc Grangier, directeur de la scène nationale, approuvé en novembre 2001 ;

Considérant la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'association (de gestion de la scène nationale) ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Il est conclu un contrat d'objectifs et de moyens dont l'exécution est confiée à Monsieur Jean-Marc Grangier, directeur de La Comédie de Clermont-Ferrand, scène nationale.

PREAMBULE

La Comédie, scène nationale de Clermont-Ferrand, a été créée en avril 1997 sous forme d'une association loi 1901. Elle n'a pu bénéficier jusqu'alors d'un lieu qui lui soit propre, contrairement à toutes les autres scènes nationales. Dès ses débuts, elle a affiché une programmation exigeante, s'inscrivant pleinement dans l'esprit de la charte des missions de service public pour le spectacle vivant.

Elle a connu une croissance constante, particulièrement ces dernières années, grâce à un projet culturel ambitieux qui lui permet d'occuper une position centrale dans le paysage culturel local, en proposant aux publics l'excellence des œuvres d'aujourd'hui dans trois domaines de la création vivante : le théâtre, la danse, la musique.

Elle a su donner au spectateur-citoyen des repères sur la création contemporaine, l'aider à se construire un regard et une réflexion, lui proposer un itinéraire intelligible dans le monde actuel.

Elle a assuré et assure ses missions dans les trois champs de responsabilités dévolus aux scènes nationales :

- Responsabilité artistique (la programmation, le travail avec les artistes)
- Responsabilité publique (vis-à-vis du territoire, de la population)
- Responsabilité professionnelle (en termes d'animation, de ressources, de formation, de partenariats… pour les professionnels locaux/régionaux).

CADRE GENERAL

Le présent contrat d'objectifs et de moyens fixe les conditions et le calendrier de réalisation du projet artistique et culturel présenté par le directeur, et validé lors de son recrutement.

Ce contrat d'objectifs et de moyens prend appui sur le bilan de ses années de direction et sur l'évolution de la situation générale, tant culturelle que sociale et économique.

– Il tient compte en particulier de la décision prise le 6 juillet 2009 par la ville de Clermont-Ferrand de construire un lieu identitaire dédié tout entier à la scène nationale, lieu qui lui permettra d'accueillir mieux et plus souvent les publics fidélisés comme de nouveaux spectateurs, d'accueillir également des équipes artistiques en résidences de création, et de développer des actions de sensibilisation mieux repérées et plus fréquentes. Depuis plusieurs mois, le lieu identitaire de la scène nationale fait l'objet d'études de programmation et de concertation entre les partenaires pour la définition du projet et de son financement.

– Le présent contrat intègre également l'évolution des subventions depuis 2010 qui ont des conséquences sur l'économie et l'équilibre du projet.

Un projet d'établissement – définissant des orientations artistiques et culturelles en accord avec la direction, ainsi que des orientations pour le territoire en termes d'émergence d'un rayonnement culturel régional – a préalablement été validé en Conseil d'administration le 22 janvier 2010 par l'ensemble des partenaires de la scène nationale,

Il est également le fruit des séances de réflexion, de débat et de travail engagées depuis 2010 avec les représentants du Conseil d'administration.

Il faut enfin rappeler que les scènes nationales sont des établissements pluridisciplinaires de spectacle vivant dont l'activité est prioritairement tournée vers l'appropriation de la création contemporaine par les publics les plus divers. Le contrat d'objectifs qui rencontre les préoccupations de chacune des collectivités publiques partenaires, forme pour les années 2012-2015 le cadre de référence de l'établissement. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1 - l'activité artistique de l'établissement,
2 - son rapport au public,
3 - l'inscription de la scène nationale dans son environnement,
4 - son économie et son organisation fonctionnelle.

Chacun des domaines définis par ces axes est décliné en objectifs précis, clairs et mesurables.

1 - Objectifs

Les objectifs que poursuit la Comédie de Clermont-Ferrand rencontrent les préoccupations et les souhaits de ses différents partenaires :

- La scène nationale est un pôle artistique, culturel et intellectuel majeur sur son territoire, qui bénéficie ainsi de la circulation d'œuvres contemporaines venant de France et de l'étranger.

- La scène nationale apporte son soutien à la création d'œuvres en privilégiant les critères de qualité et d'innovation artistiques.

- La scène nationale permet la présentation à Clermont-Ferrand de spectacles de référence et de pièces majeures du répertoire dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque.

- La scène nationale collabore dans le cadre de son projet artistique et culturel avec la Ville et l'ensemble des partenaires concernés pour aider au développement d'une programmation sur l'agglomération, le département du Puy-de-Dôme et la région Auvergne.

- La scène nationale, par la qualité de sa programmation artistique, contribue à mettre en valeur une image positive de la ville de Clermont-Ferrand, de l'agglomération clermontoise, du département du Puy-de-Dôme, et de la région Auvergne, comme territoires de diffusion et de création artistique de haut niveau.

- La scène nationale, à partir de la présence d'œuvres et d'artistes, répond à une double exigence : amplifier le travail de médiation culturelle sur le territoire clermontois afin de vivifier tous les partenariats possibles avec le milieu associatif et social, et élargir son public.

- La scène nationale s'inscrit, dans ses champs de compétences artistiques, comme un partenaire majeur de l'éducation artistique, de la sensibilisation et de la formation des publics.

L'association Comédie de Clermont-Ferrand accompagne pleinement, aux côtés de l'État et des collectivités territoriales, la programmation et l'implantation d'un lieu identitaire répondant aux nécessités d'intégration de la Scène Nationale sur son territoire. La gestion de ce lieu, préoccupation première de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'ensemble des partenaires de la Comédie, doit permettre de dégager – en termes budgétaires – le maximum de moyens pour l'activité artistique par le maintien des coûts de fonctionnement au-dessous de 50%.

2 - Politique de création

En accord avec les préoccupations de ses partenaires, la Scène Nationale développe son soutien à la création d'œuvres en privilégiant les critères de qualité et d'innovation artistiques. En tant qu'espace d'expression artistique pluridisciplinaire privilégiant la création contemporaine, la Comédie de Clermont-Ferrand s'inscrit dans des réseaux nationaux et internationaux. Elle poursuit ses partenariats artistiques (artistes associés), ses résidences d'artistes et développe sa politique de soutien et d'accueil des équipes artistiques régionales (jeunes équipes notamment), en les associant au projet artistique et à l'activité de la Comédie, et en veillant à maintenir des liens entre artistes en résidence et création locale et régionale.

3 - Diffusion

En premier lieu, la Scène nationale permet la présentation à Clermont-Ferrand de spectacles de référence, témoignant de la richesse de la création contemporaine. Au-delà,

en raison du caractère métropolitain de l'équipement, sa zone d'action s'étend à l'agglomération clermontoise, au département du Puy-de-Dôme, à la région Auvergne, et aux départements limitrophes.

De plus, la Scène nationale élargit, dans le respect de son projet artistique, les coopérations entre établissements de production et de diffusion au niveau national et européen. Elle développe des projets de coopération avec d'autres établissements culturels de la région et des partenariats avec les acteurs culturels, afin d'amplifier le soutien aux équipes artistiques.

Comme pour la création, sa position lui confère la responsabilité de jouer un rôle moteur auprès des structures culturelles de la région Auvergne.

4 - Médiation, éducation

Fidèle à la politique mise en œuvre ces dernières années, la Scène nationale veille – à partir de la présence d'œuvres et d'artistes – à amplifier le travail de médiation culturelle sur le territoire afin de vivifier tous les partenariats possibles avec les structures à vocation sociale ou éducative, dans le souci constant de favoriser la formation, l'élargissement et la circulation des publics, et de développer les rencontres entre artistes et publics.
À ce titre, elle développe notamment des actions de médiation en direction des collectivités territoriales initiant une politique culturelle pour leurs habitants.

5 - Une scène nationale acteur de l'élargissement des publics

Afin de favoriser l'accessibilité des œuvres à des publics toujours plus larges, elle mène une politique tarifaire attractive[1] – tarifs préférentiels pour les jeunes et les intermittents du spectacle, ainsi que pour les populations en difficulté, prenant en compte la diversité des situations sociales – et s'attache à ce que soient réunies les conditions optimales pour l'accès des personnes handicapées.

6 - Une scène nationale ouverte aux jeunes, à l'éducation artistique, aux acteurs culturels

La scène nationale s'inscrit, dans le champ de ses compétences artistiques, comme un partenaire majeur de l'éducation artistique, de la sensibilisation et de la formation des publics. À cet effet, elle organise des rencontres entre artistes de toutes disciplines et le public le plus large.
Mais aussi, consciente de sa responsabilité artistique, elle développe des partenariats actifs avec l'Éducation nationale et des structures culturelles de la Ville, du Département et de la Région.

En particulier, elle met en œuvre des projets spécifiques en direction de lycéens étudiant sur le territoire de la Scène nationale en favorisant leur venue aux spectacles de la Comédie. Elle soutient aussi la création et le développement d'options artistiques validables dans les enseignements secondaire et supérieur dans les domaines du théâtre et de la danse.

[1] - Suppression des catégories de places
- Offre d'une place ami
- Réductions importantes pour les tarifs abonnés

CHAPITRE 1 : ACTIVITE ARTISTIQUE

1 - Programmation

La scène nationale propose depuis sa création une programmation qui répond à ses missions premières : un niveau de qualité d'ambition nationale et une ouverture à trois champs disciplinaires : le théâtre, la musique et la danse, en veillant à mettre en perspective les œuvres majeures des répertoires, au côté de nouvelles expressions.

Les choix et le développement de la programmation ces dernières années ont permis de constituer un public important, averti, confiant, à la fois fidèle et prêt à de nouvelles découvertes. Cette adhésion au projet a entrainé l'organisation de représentations en séries pour le théâtre, la danse et le cirque afin de pouvoir répondre à la demande.

La recherche constante d'une cohérence générale de la programmation, la capacité à dessiner pour les publics des lignes de lisibilité claires et donc un rapport de confiance avec lui, semblent indispensables. Les publics sont alors prêts à se confronter à des formes et à des courants esthétiques variés, à apprécier des idées originales, des artistes qui dépassent les frontières de leur propre forme d'expression. La programmation propose aussi aux publics de poursuivre les relations avec les artistes qu'ils connaissent et apprécient pour assister à l'évolution de leur talent. Les relations au long cours avec des metteurs en scène, des chorégraphes, des compositeurs, sont toujours placées sous le signe de l'échange.

Il s'agit d'être au plus près des mutations qui participent au renouvellement des pratiques et des esthétiques et de contribuer ainsi à identifier et accompagner les artistes et les œuvres qui jouent un rôle déterminant dans l'évolution des arts.

Les critères déterminants de la programmation sont :

- Les qualités artistiques
- L'éthique professionnelle
- La cohérence esthétique, thématique
- L'innovation, l'originalité
- La diversité

Le théâtre et la danse sont les deux axes centraux de la programmation, sans pour autant négliger une programmation musicale de qualité. Tous accompagnés du souci de permettre la formation du regard des publics.

2 - Théâtre

Une programmation théâtrale qui n'oppose pas les classiques et les modernes. Chaque saison fait se croiser Shakespeare, Sophocle, Molière, Marivaux ou Tchekhov avec Koltès, Lagarce, Mouawad ou Müller… Une façon de faire en sorte que l'ancien et le moderne s'enrichissent l'un par l'autre. Cela permet aussi de mettre à bas la distinction entre les cultures populaire et savante qui se sont d'ailleurs interpénétrées à un tel point qu'elles ont créé la culture du XXème siècle. Aujourd'hui ce mouvement s'accélère encore avec l'explosion des supports technologiques et la mondialisation des échanges culturels.

Dans la diversité des esthétiques présentées, nous nous efforcerons de trouver une harmonie, une ligne, un récit, qui puissent rassembler les différents spectacles comme les chapitres d'une même histoire dont le propos est principalement de questionner la place de l'artiste dans la société et le rôle de l'art dans la vie de chacun de nous.

La programmation permet aussi de confronter des manières d'appréhender le plateau, le texte, les acteurs… Les formes et formats seront différents, même s'ils ne pourront être vraiment mis en opposition car reliés par une même quête de compréhension de l'être humain.

Des spectacles habités par des metteurs en scène, eux-mêmes possédés par la passion de créer, et qui veulent dans leur art toucher l'intimité, l'intensité, et surtout briser la barrière avec l'autre.

On s'attachera en priorité à la génération de metteurs en scène de 30 à 45 ans (tranche d'âge où s'affirment les talents), en les rapprochant chaque saison d'au moins un metteur en scène plus âgé, donc plus confirmé, et de jeunes talents émergents qui renouvellent la théâtralité. Tous dotés d'une vision théâtrale puissante, prenant le risque d'inventer des formes, des écritures pour partager leurs univers, leurs interrogations, ils sont animés aussi par l'esprit de troupe, de compagnie.

Entre 9 et 11 spectacles seront programmés chaque saison, tous présentés en séries, pour un objectif de 30 à 40 représentations.

3- Danse

La danse trouve, au sein de la programmation, une place pratiquement égale à celle du théâtre en nombre de spectacles présentés. C'est un choix marqué depuis dix ans et qui représente aujourd'hui une part très importante de spectateurs à Clermont-Ferrand. Molière l'avait bien dit : « Rien n'est aussi indispensable à l'homme que la danse car la danse contient tout ce qui fait l'humain. » A l'image de l'univers où rien n'est immobile, elle est mouvements qui expriment l'absolu et la liberté.

La danse est l'une des plus anciennes manifestations de la culture de l'humanité et a de tout temps servi à trouver et à exprimer une identité. Aussi la danse est bien souvent le meilleur moyen d'accéder à la découverte et à la compréhension d'autres cultures.

La danse est sûrement plus populaire et plus répandue dans le quotidien que toute autre forme d'art. Sans conventions ni tabous, les corps dans l'immédiateté mettent à nu sur scène leur personnalité et nous rappellent à la conscience de ce langage. La danse est exigeante dans sa pratique, elle demande des performances physiques mais aussi de mémorisation de processus de mouvements à exécuter simultanément ou en accord avec les autres. Cette maîtrise physique de la coordination et de la coopération vaut aussi pour l'esprit. Elle développe l'esprit de groupe et les qualités relationnelles.

Tous les styles et formes de danse peuvent être programmés : contemporain, hip- hop, ballet classique, butô, flamenco, tango, danse-théâtre… La programmation s'adresse à tout public intéressé par la danse. Les sujets ou les thèmes traités sur la scène sont diversifiés et trouvent des transpositions étonnantes.

La programmation suit un parcours de découverte exigeant, allant de la présentation de pièces du répertoire contemporain à des créations de chorégraphes qui confirment leur talent. L'idée est d'amener les spectateurs à appréhender repères et artistes marquants dans l'histoire de la danse contemporaine en assistant à des pièces de référence qui situent et marquent l'histoire de cette discipline et à des formes davantage tournées vers la recherche. Proposer un parcours « initiateur » pour mieux connaître le paysage chorégraphique contemporain en France et ailleurs.

Pour cela, la programmation accueille des grands noms de la danse, figures incontournables des 25 dernières années, aux côtés de jeunes talents. L'ouverture à la danse du monde plonge les spectateurs au cœur de traditions ancestrales et authentiques et permet de créer une passerelle pour les « aficionados » du théâtre qui, par ce biais, viennent à ces spectacles.

Les rendez-vous danse s'attachent à des figures majeures d'une expression chorégraphique qui se revendique de notre temps et permettent de découvrir le travail de chorégraphes nourrissant chacun un style et une démarche très personnels dans les langages et techniques gestuels comme dans leur univers. Cette volonté de découverte comme d'approfondissement a été jusqu'alors largement suivie par les spectateurs dont nous avons clairement noté un intérêt renouvelé et une curiosité confirmée.

A préciser que cette orientation artistique de la programmation correspond aussi aux dimensions du plateau et de la salle de la Maison de la Culture actuellement et principalement mise à disposition par la Ville pour la programmation de la Scène Nationale.

Concrètement, les petits formats pourront encore faire l'objet de séries, les grandes formes seront réduites en nombre de représentations.

Entre 8 et 11 spectacles seront présentés chaque saison, pour un objectif de 12 à 24 représentations.

4- Musique

La programmation musicale ne sera plus spécialisée dans la seule musique contemporaine. Elle mettra en valeur, autant que possible, des compositeurs, tout en s'appuyant sur la transversalité des interprètes qui, comme nombre de publics d'aujourd'hui, circulent avec aisance du jazz à la musique savante, aux musiques actuelles ou du monde… Musique de chambre, ensembles vocaux, électro, ciné-concert, théâtre-musical… L'intention est de couvrir tous les domaines et toutes les époques de la musique vivante et de créer un rapport ouvert, une discussion artistique avec des œuvres patrimoniales. Des lignes de force seront dessinées dans cette programmation diversifiée, soit par des cycles, des thématiques ou des circulations d'interprètes d'un genre à l'autre, en privilégiant toujours la qualité, l'engagement des musiciens et le plaisir qu'ils peuvent nous procurer.

Ces rendez-vous pourront d'ailleurs être co-organisés avec des partenaires du territoire qui œuvrent plus particulièrement dans un domaine musical.

A cette diffusion largement ouverte aux esthétiques du XX^{e} et XXI^{e} siècles, s'ajouteront des concerts consacrés aux musiques du répertoire.
La notion de résidence, nous l'avons appliquée à des compositeurs comme Philippe Manoury, Kaija Saariaho ou Jonathan Pontier, et nous souhaitons la reproduire, ce qui implique la diffusion de plusieurs pièces du compositeur et/ou de musiciens interprètes dans des actions de sensibilisation. Il convient de trouver un équilibre et un lien entre les propositions afin que l'ensemble témoigne d'un choix cohérent et global.

L'Orchestre d'Auvergne, aujourd'hui placé sous la direction de Roberto Fores Veses, apparaît l'interlocuteur privilégié pour qu'une relation constructive et proche s'établisse entre nous. On peut imaginer une collaboration active pour accompagner un compositeur de la commande à la création, comme nous avons pu le faire précédemment avec Kaija Saariaho.

D'autres collaborations seront nouées en fonction des convergences avec le Festival Musiques Démesurées, avec le Centre lyrique d'Auvergne, la Coopérative de mai, le festival Jazz en tête, le Conservatoire à rayonnement régional, les écoles de musique…

L'éducation artistique, l'accompagnement à la formation du regard critique sur les œuvres de la programmation sera renforcée pour la musique.

Cinq concerts seront programmés chaque saison.

5- Cirque-théâtre

Les arts de la piste ont connu un renouveau important. Les nouvelles formes de ces spectacles, parfois inclassables tant ils mêlent les techniques circassiennes au théâtre et à la danse, trouvent elles aussi un accueil régulier à la Comédie, témoignant de l'enrichissement du croisement des disciplines artistiques et offrant une possibilité d'accueillir des publics familiaux, occasion un peu rare puisque la distribution régionale des missions ne donne pas à la Comédie la possibilité de programmer des spectacles pour le jeune public.

Un spectacle sera programmé chaque saison.

6- La création, la production, l'accompagnement des équipes, les résidences

L'engagement de la scène nationale dès la genèse des projets est une dimension fondamentale de sa mission. Les apports en coproduction sont indispensables à l'accompagnement de la vitalité artistique régionale et nationale. La Comédie consacre des moyens réduits depuis plusieurs années à ces projets mais affirme toujours sa volonté de jouer ce rôle.

7- Les coproductions

Dans la logique des réseaux de diffusion, les coproductions de la Comédie seront prioritairement dévolues à des projets entrant dans l'un ou l'autre de ces réseaux : régional, national, international. Compte tenu de ses moyens, la Comédie se positionnera toujours comme coproducteur de projets partagés afin que ceux-ci trouvent d'autres moyens spécifiques et surtout un niveau de diffusion conforme à des entreprises portées par un label national.

Il pourra également s'agir de commandes passées aux compagnies dans le cadre du schéma de décentralisation ou d'un travail mené par un professionnel avec des amateurs.
Les coproductions pour des artistes associés seront privilégiées.

8- Artistes associés, résidences

La Comédie a toujours initié de nombreuses résidences. Cette démarche sera renforcée quand elle disposera d'un lieu identitaire. Elle a aussi privilégié la relation, si riche, que créé le contrat d'artiste associé :

Artiste associé de 2010 à 2012, Johanny Bert, directeur de la compagnie le Théâtre de Romette, avait été repéré dès 2004 par le festival « à suivre… » que la scène nationale consacrait à la découverte et à l'accompagnement de jeunes talents régionaux. Son travail autour de la forme marionnettique est désormais salué et programmé dans de nombreux théâtres en France et en janvier 2012, il est devenu directeur du Centre Dramatique National de Montluçon.

La compagnie chorégraphique La Vouivre sera accueillie en résidence d'artiste associé pour trois ans à partir de 2012.

Après deux pièces largement diffusées « Oups » et « Opus » et une création très aboutie en décembre 2011 à la Comédie de Clermont : « Pardi », nous souhaitons soutenir et accompagner cette jeune équipe dans sa trajectoire et son évolution artistiques et professionnelles et l'inscrire davantage dans la ville, en région tout en lui donnant une plus grande visibilité sur le territoire national.

La Vouivre sera impliquée dans le projet de la scène nationale, en lien avec ses partenaires, pour des rencontres, des actions avec des groupes amateurs, des collaborations avec des artistes invités… Il s'agira de réaliser un travail de création, de formation et de sensibilisation à inventer ensemble.

Nous travaillerons à partir de leur langage, de leur ouverture au croisement des disciplines artistiques pour notamment :

- Des interventions régulières dans le cadre de l'option danse du lycée Virlogeux à Riom.
- La création de versions de la pièce « Oups » aves des amateurs du troisième âge et avec des adolescents.
- La re-création de la pièce « Pardi » pour l'extérieur, pour la jouer dans des lieux naturels ou des parcs de villes – diffusion régionale de cette version.
- Un projet autour du chant lyrique avec le Centre Lyrique d'Auvergne.
- Un projet de création jeune public pour le festival Puy-de-Mômes de Cournon.

9 - Mise à disposition de compétences

Faire bénéficier les équipes de la région, ou de jeunes équipes professionnelles avec lesquelles la Comédie développe des liens ou des résidences, de toute forme d'accompagnement administratif : la Comédie doit contribuer dans la mesure de ses moyens à l'aide à la structuration administrative de projets ou de compagnies. Les formes de collaboration les plus appropriées seront recherchées (formation dispensée en administration ou en technique, conseils en communication, etc…).

10 - Synthèse des objectifs dans le domaine de l'activité artistique

- **Programmation pluridisciplinaire affirmant des repères sur la création actuelle.**
- **Programmation internationale à hauteur d'environ 20% du nombre des titres proposés par saison, avec une attention particulière aux artistes d'origine étrangère qui cherchent à intégrer leur tradition à un langage contemporain.**
- **Spectacles et actions « hors les murs » qui pourraient être envisagés en partenariat avec le Centre Dramatique de Montluçon, axés sur le développement culturel, social et territorial.**
- **Inscription budgétaire des problématiques de la création via un volume de coproductions pouvant évoluer en fonction des possibilités, entre 1% et 6% du budget artistique.**
- **Accompagnement d'artistes dans leur développement par le biais de résidences.**
- **Maintien d'une présence forte des équipes régionales dans la programmation et dans les accompagnements de coproduction.**

CHAPITRE 2 : DEVELOPPEMENT DES PUBLICS, ACTION CULTURELLE

1 - Qualités des publics

La Comédie bénéficie aujourd'hui d'un niveau de fréquentation important tant en volume qu'en taux de remplissage (pour la saison 2009-2010 : plus de 45 000 spectateurs, 4 930 abonnés, et un taux moyen de remplissage de près de 90 %[2]).

Saison 2009/2010, les places de spectateurs abonnés représentent 66,52% du total de spectateurs, dont 25% de jeunes (moins de 27 ans).

Saison 2010/2011, les places de spectateurs abonnés représentent 64,56% du total de spectateurs, dont 22,75% de jeunes.

Pour 2012-2015, les changements de volume et le développement de nouveaux projets de diffusion en région auront pour objectif principal d'élargir et de diversifier l'origine géographique et sociale des publics.

La volonté de travailler au rajeunissement du public de la Comédie passe par l'ouverture de la programmation musicale à un registre plus large de répertoires, de styles et d'écritures.

Le maintien d'une programmation théâtrale forte avec la présence régulière de grands créateurs auxquels le public s'est attaché, le nombre affirmé de spectacles de danse programmés sont, selon toute probabilité, capables de maintenir le rapport d'adhésion important que le public a développé avec la scène nationale.

Avec une attention redoublée du travail des relations publiques et du développement des actions de formation et de sensibilisation, la Comédie s'est fixé pour objectif d'élargir nettement son public pour le préparer à entrer, avec appétit et passion, dans le lieu identitaire de la Comédie en 2015.

Nous nous attacherons prioritairement à trois axes structurants : les jeunes de 15 à 25 ans (public cible de la carte Citéjeune), les publics demeurant à Clermont-Ferrand et dans les villes de l'agglomération, les publics en difficulté sociale et culturelle. Ces priorités n'excluent évidemment pas la préoccupation de maintenir une fidélité des abonnés actuels de la Comédie, d'avoir une attention vigilante pour les publics ayant une pratique artistique amateur que ce soit en théâtre, en danse ou en musique.

2 - Publics jeunes : étudiants, adhérents des maisons de quartier, scolaires du secondaire sur projets structurés…

Il s'agit avant tout d'établir des relations régulières avec les relais et les institutions qui permettront à la Comédie de construire en partenariat des projets solides. Les étudiants fréquentent peu l'établissement. Pour faire évoluer cette fréquentation, la Comédie croisera nombre d'initiatives : un abonnement spécifique, un tarif privilégié pour un spectacle de rentrée culturelle, des relations institutionnelles suivies avec les enseignants, les responsables administratifs des filières, des ateliers de formation artistique conjoints avec les services culturels de l'Université… Une politique de relations publiques volontariste visera le développement de ce public difficile à capter.

La Comédie travaillera à l'essor et à la structuration des pratiques de sorties des collégiens et lycéens dans toutes les disciplines artistiques du projet. La scène nationale s'appuiera sur des enseignants relais, choisis pour leur engagement et leur volonté de

[2] Chiffres de la saison 2009-2010 pour une programmation de 13 spectacles de théâtre dont 1 en cirque, 13 spectacles de danse et 4 spectacles de musique, soit un total de 79 représentations.

mettre la programmation de la Comédie au service de leur projet pédagogique. Ce public ne sera pas traité comme captif mais mis en condition d'être volontaire pour avoir une réelle attente de sa sortie culturelle et garantir une attention, un intérêt à la représentation.

Ce public ne dépassera qu'exceptionnellement les 25 % de la jauge ouverte sur les spectacles. Nous développerons leur pratique de l'abonnement autour de plusieurs propositions esthétiques et disciplinaires, un accompagnement et une sensibilisation systématiques. Les moyens numériques mis à disposition au sein des établissements scolaires seront sollicités pour développer des actions originales et innovantes, capables de séduire de nouveaux élèves.

3 - Maisons de quartier

Les partenariats entre La Comédie de Clermont-Ferrand, les Maisons de quartier et Centres sociaux de la Ville doivent se concevoir sur le long terme, afin de bâtir de véritables relations de confiance entre la Scène nationale, les relais locaux et les adhérents de ces structures. La sensibilisation des animateurs et des encadrants, la mise en place d'actions au sein même des maisons de quartier, les efforts accrus en matière de politique tarifaire et de médiation ainsi que les propositions concertées en termes de parcours de spectateurs sont autant d'initiatives mises en œuvre et appelées à se développer. Ceci nous permet, aujourd'hui et à l'avenir, de traduire de manière effective nos volontés d'ouverture au plus grand nombre et de faire découvrir de manière ambitieuse, saison après saison, le rôle de l'artiste et la richesse de la création contemporaine.

4 - Éducation nationale

La Comédie est une complice privilégiée de l'éducation artistique à l'école. Attentive à l'évolution des projets favorisant l'art en milieu scolaire, la scène nationale se propose d'être un allié pour réfléchir et échanger, en particulier avec les enseignants porteurs de ces démarches et initiatives.
Partenaire engagée des ateliers artistiques et des options théâtre et danse dont elle a favorisé la création (pour la danse) et qu'elle accompagne, comme au lycée Fénelon de Clermont-Ferrand et au lycée Virlogeux de Riom, la Comédie s'engage depuis plusieurs années aux côtés des professeurs et des élèves afin de mettre en place des ateliers de pratique artistique en théâtre et en danse, en lien avec des artistes régionaux ou des compagnies accueillies dans le cadre de ses programmations.

Ainsi, pour l'option Art dramatique du lycée Fénelon, la Comédie met en œuvre la programmation des interventions auprès des secondes (2 comédiens intervenants sur 48 heures d'atelier), des premières (2 comédiens intervenants sur 48 heures d'atelier) et des terminales (3 comédiens intervenants et un scénographe pour 90 heures d'atelier) plus des rencontres régulières avec les metteurs en scène et acteurs programmés. Il en va de même pour l'option danse du lycée Virlogeux de Riom où des danseurs et chorégraphes dont ceux accueillis à la Comédie interviennent pendant l'année scolaire à hauteur d'une soixantaine d'heures auprès des élèves de seconde, première et terminale lors d'ateliers menés dans l'enceinte même de l'établissement scolaire.

Nous veillons particulièrement à ce que les élèves de ces options soient largement sensibilisés aux réalités et aux enjeux de la création contemporaine.

D'autres partenariats privilégiés avec des établissements scolaires sont également développés avec des structures d'enseignements, comme avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne, établissement avec lequel la Comédie se réjouit de développer depuis plusieurs années un partenariat de jumelage. L'établissement accueille ainsi tous les ans un spectacle dans ses murs, favorisant les rencontres entre une équipe artistique et les élèves qui prennent en charge la communication autour de la représentation, aident au montage et au démontage et se sentent ainsi plus concernés par le spectacle vivant. Des stages de pratique, menés par les artistes accueillis, sont également proposés aux élèves, qui suivent au fil des saisons la programmation de la Comédie.

La Comédie entretient également des relations privilégiées avec le lycée Descartes de Cournon. Chaque année, en complicité avec l'équipe pédagogique, quelques 150 élèves s'abonnent librement et volontairement aux spectacles proposés par la scène nationale. Afin d'entretenir cette dynamique, de nombreuses rencontres sont mises en place au sein de l'établissement en écho avec les œuvres vues par les élèves. Il en va de même avec le lycée Massabielle du Vernet la Varenne, lycée agricole privé, où les jeunes accueillis par l'établissement, souvent en grande difficulté scolaire ou familiale, sont des spectateurs particulièrement attentifs et investis. Une relation très forte nous unit à ce lycée, où se réalise un travail de structuration de ces jeunes, exigent et inspiré. La culture y joue un rôle capital.

Ces liens choisis avec des élèves et des équipes pédagogiques, les temps précieux de rencontre et d'apprentissage qui sont ainsi mis en place, sont au cœur de notre projet de médiation. Une personne de l'équipe des relations publiques est spécifiquement chargée de la conception des actions de sensibilisation, de l'accompagnement des enseignants tant dans l'élaboration de leur projet pédagogique que dans la réalisation des actions lors des sorties ou des rencontres avec les artistes.

5 - Publics issus des communes de l'agglomération

Quelques éléments d'analyse de l'évolution des spectateurs et des abonnés de l'agglomération clermontoise entre les saisons 2009/2010 et 2010/2011

a) Les spectateurs

Saison	Total nombre Spectateurs	Nombre spectateurs issus agglo	% spectateurs issus agglo	Nombre spectateurs clermontois	% spectateurs clermontois
2009/2010	**45 965**	**31 648**	**68,85**	**18 441**	**40,12**
2010/2011	**42 562**	**29 166**	**68,52**	**17 367**	**40,80**

Nous remarquons une stabilité du nombre de spectateurs issus de l'agglomération clermontoise : 68,85% en 2009/2010 contre 68,52% en 2010/2011.
Saison 2010/2011 : les Clermontois représentent 40,8% des spectateurs contre 40,1% la saison 2009/2010. En valeur absolue ce chiffre a baissé : 18 441 Clermontois en 2009/2010 et 17 367 en 2010/2011.
(A noter que le nombre de fauteuils proposés à la vente a diminué de 9,65% entre 2009/2010 et 2010/2011).

b) Les abonnés

Saison	Total abonnés	Nombre abonnés issus agglo	% abonnés issus de l'agglo	Nombre d'abonnés clermontois	% abonnés clermontois
2009/2010	**4 930**	**3 461**	**70,20**	**1 944**	**39,43**
2010/2011	**4 735**	**3 277**	**69,20**	**1 844**	**38,94**

Le pourcentage du nombre d'abonnés issus de l'agglomération clermontoise est légèrement inférieur puisque nous avons enregistré 70,20% en 2009/2010 contre 69,20% en 2010/2011.
On constate une baisse du nombre de personnes abonnées : 3 277 en 2010/2011 contre 3461 en 2009/2010. Le nombre total d'abonnés a baissé de 3,95% et celui des abonnés issus de l'agglomération clermontoise de 5,31%.

Analyse du détail des abonnés dans les villes de l'agglomération les plus significatives :

- Pour Clermont-Ferrand, nous avons enregistré 100 abonnés de moins en 2010/2011 par rapport à 2009/2010.
- Dans une proportion bien inférieure, on retrouve une légère baisse pour les communes d'Aubière, de Lempdes, Aulnat et Cournon.

Sur les 3 dernières saisons :
Grande stabilité pour Beaumont, Blanzat, Cébazat, Chateaugay, Ceyrat, Gerzat, Pont du Château, Nohanent.
Hausse pour les communes de Pérignat les Sarlièves, Durtol et Orcines.

La fréquentation la plus forte par rapport au nombre d'habitants de la commune est celle de Durtol avec 2,47% de sa population abonnés à la Comédie en 2010/2011.
Viennent ensuite Chamalières, Royat avec une présence de plus de 2% d'abonnés à la Comédie.
Ensuite, entre 2 et 1%, par ordre décroissant : Beaumont, Ceyrat, Romagnat, Clermont-Ferrand, Saint Genes Champanelle, Orcines, Nohanent et Aubière.
Enfin entre 1 et 0,50% Pérignat, Cournon, Blanzat.

Hormis Cébazat et Lempdes, qui proposent dans une salle identifiée une programmation régulière, il est évident que le Nord de l'agglomération présente potentiellement une ressource de publics car la fréquentation actuelle de ses habitants se situe entre 0,13% et 0,37% de la population. Une poche au sud de l'agglomération est aussi à étudier avec Le Cendre qui se trouve dans les mêmes chiffres que les communes situées au Nord.

6 - Spectacles hors Clermont

Les lectures, expositions, débats ou spectacles organisés hors Clermont-Ferrand sont aussi le temps d'une réflexion partagée avec les organisateurs locaux sur les questions de sensibilisation des publics et d'appréhension esthétique des œuvres.

La scène nationale s'inscrit également pour proposer, conjointement avec le service culturel de l'Université, le Conservatoire à rayonnement régional d'art dramatique, l'école municipale de danse, l'école supérieure d'art de Clermont-Communauté, des formations

originales destinées à leurs publics. Ceci permet une ouverture du monde estudiantin vers la ville et de la Comédie vers les étudiants. Nous souhaitons poursuivre ces collaborations et les enrichir de partenariats avec les villes ou structures qui proposent au grand public des stages ou ateliers de pratique artistique, en parallèle d'une activité de programmation de spectacles professionnels. Ainsi, des liens sont à tisser avec Cournon, Lempdes, Vic le Comte… et avec le CDN de Montluçon.

7 - Parcours de spectateurs

– De nouveaux projets de formation de spectateurs verront le jour, s'ajoutant à tous ceux développés jusqu'à présent. Ainsi, un atelier animé par un metteur en scène installé en région permettra aux publics individuels de revenir sur les spectacles vus. Le projet mené par Rachel Dufour s'intitule « Retournez les miroirs » (annexe 1).

– Des rencontres professionnelles seront proposées à des artistes, des diffuseurs, des chargés de développement culturel œuvrant sur le territoire auvergnat, des associations départementales… avec des metteurs en scène ou chorégraphes programmés dont l'univers et le parcours artistique légitiment une master-class, une conférence ou un débat....

8 - Un projet structurant par saison

Un projet par saison aura partie liée à une création. Par le biais de stages courts, de petits modules de création, le public aura une part active dans le processus de création et de présentation. Cela pourra être par exemple à l'occasion du bal annuel de la Comédie confié à un chorégraphe qui réunit amateurs et professionnels. Des ateliers d'initiation à la danse permettront la co-animation du bal avec les danseurs professionnels.

Pour favoriser les pratiques amateurs dans des champs disciplinaires variés (danse, musique, théâtre, écriture…) nous rechercherons des propositions permettant de les faire participer et découvrir l'exigence professionnelle.

9 - Synthèse des objectifs en termes de développement des publics

- **Fréquentation située entre 37 et 40 000 spectateurs par saison en fonction de la jauge disponible.**
- **Priorité de développement des publics individuels jeunes et de ceux visés dans le cadre des partenariats avec les structures en région.**
- **Affirmation de la présence de la scène nationale sur la Ville de Clermont-Ferrand en vue d'accroître son implantation avant l'installation dans son lieu identitaire.**
- **Développement des publics régionaux.**
- **Budget annuel de l'ordre de 95 000 € consacré à l'action culturelle dans le cadre de projets liés à tous les publics (adultes, relais, jeunes, scolaires et étudiants…).**

CHAPITRE 3 : INSCRIPTION TERRITORIALE DE LA SCENE NATIONALE

La Comédie aborde la problématique des réseaux de coopération et du développement culturel du territoire avec différents projets.

1 - Un équipement de ville et d'agglomération

Au niveau de l'agglomération, la Comédie s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres diffuseurs de spectacle vivant du territoire, la scène nationale n'ayant pas vocation à couvrir tout le champ de la création artistique. Chacun peut gagner force et attention en imaginant des partenariats. Des collaborations artistiques pourront s'instaurer avec un certain nombre d'établissements ou de structures, comme la Coopérative de mai, le Festival Musiques Démesurées, le Festival Traces de vie, l'Orchestre d'Auvergne, le Conservatoire à rayonnement régional, l'École municipale de danse, le CDN de Montluçon et les scènes conventionnées.

Avec des communes dont les budgets de diffusion artistique sont plus limités, nous continuerons à proposer des programmations concertées de formules légères mais de haute tenue artistique. La mission de la scène nationale sera de faire des propositions équivalentes en qualité à celles qui sont faites dans les salles de Clermont-Ferrand. Ces projets vont de pair avec ceux de développement des publics ou de circulation des publics, en particulier avec la préoccupation d'aider les spectateurs les plus éloignés géographiquement de la capitale auvergnate à se sentir concernés par les activités de la Comédie.

2- Un rayonnement régional, des projets de coopération à l'échelle inter-régionale

Les projets de grande métropole, de Massif Central, seront aussi l'occasion pour la Comédie de s'impliquer dans la préfiguration de cadres structurants du territoire pour favoriser, dans ces nouvelles lignes régionales, la place du spectacle vivant.

Des liens sont à tisser en complicité artistique avec l'Adda-scènes croisées de Lozère, la scène nationale d'Aubusson, le Centre dramatique national de Montluçon, le Centre national du costume de scène de Moulins, établissements culturels de dimension nationale, installés à un peu plus d'une heure de route.

3- Des spectacles décentralisés

Mise en place pour aller à la rencontre de publics géographiquement et socialement éloignés de la fréquentation d'une scène nationale, cette programmation prend appui sur une collaboration très étroite avec les partenaires socioculturels tels que les communautés d'agglomérations, les centres sociaux, les maisons de quartier, les associations… La programmation décentralisée est un écho à la programmation clermontoise de la Comédie. Elle s'inscrit dans un projet plus global de sensibilisation des publics et de formation tel que mentionné dans le chapitre consacré à l'action culturelle.

4 - Accompagnement des compagnies régionales

Accompagnement de la production et de la diffusion de projets de compagnies d'Auvergne qui trouvent, dans leur économie initiale, une diffusion conforme à un engagement d'argent public.

Depuis la suspension du festival « à suivre… » qui a permis de faire émerger nombre de jeunes compagnies de qualité, tant en théâtre qu'en danse, redynamisant la création artistique en région Auvergne, la Comédie continue à soutenir ces artistes, que ce soit par des échanges, des conseils, des soutiens ou des programmations.

Elle organise également, à leur attention, des temps de rencontre et de dialogue avec des artistes dont la création et le parcours peuvent être riches d'enseignement et source d'inspirations.

5 - Réseaux national et international

Au niveau national, la Comédie, grâce à des initiatives de production et de programmation, se positionnera dans le réseau des scènes nationales comme partenaire privilégié.

La Comédie pourrait, si elle en avait les outils et les moyens financiers, s'inscrire pleinement dans les réseaux d'échanges internationaux, et notamment les grands projets européens. En attendant ce développement, la programmation continuera à refléter la vitalité de la création européenne en présentant régulièrement des spectacles en langue originale, surtitrés en français, permettant d'affirmer une dimension d'établissement à vocation internationale. Ces accueils et coproductions constituent les premiers pas pour construire au cours des prochaines années un solide réseau de partenaires artistiques, professionnels ou institutionnels.

6 - Synthèse et objectifs de l'inscription territoriale de la scène nationale

- **Organiser une saison de spectacles de petites formes en délocalisation régionale, d'une dizaine de représentations par an.**
- **Affirmer une identité forte de structure inscrite dans ses réseaux locaux, nationaux et internationaux.**
- **Développer des initiatives en concertation avec les partenaires de la scène nationale pour favoriser et accompagner la structuration des politiques publiques.**
- **Partager l'ambition artistique de la scène nationale avec ses partenaires.**

CHAPITRE 4 : MOYENS, ECONOMIE GENERALE ET ORGANISATION FONCTIONNELLE DU PROJET

La question de la réalisation des objectifs artistiques et culturels de la Comédie est intimement liée aux conditions matérielles de leur mise en œuvre. Ces moyens conditionneront un niveau d'ambition et d'exigence.

1 - Équilibre structurel

Les tableaux joints en annexe 2 résument les indicateurs importants du suivi et de l'évaluation économique et budgétaire de la Comédie sur toute la durée du contrat (grands équilibres, missions de base et missions complémentaires).

Pour 2013, 2014 et 2015 les montants prévisionnels garantis ne pourront pas être inférieurs à la subvention de base de l'année 2012 sous réserve de l'obtention de crédits votés en loi de finances pour l'Etat et par les assemblées territoriales pour les collectivités.

2 - Développement des moyens : perspectives sur la base du projet de construction et d'installation dans le lieu identitaire

Les perspectives de nouvelles ressources pour la Comédie sont liées tout d'abord aux projets de développement spécifique des activités tel qu'il a été défini dans les pages de ce contrat, mais aussi en préparant peu à peu la sédentarisation et le fonctionnement pleinement pris en charge par une équipe dans un lieu.

Le budget de l'établissement sera présenté en clarifiant nettement ce qui relève de ses missions de base en termes de programmation, de coproduction, d'action culturelle avec une progressive montée en charge et ce qui a trait à son développement structurel. Les objectifs sont à l'image d'une ambition qui trouvera peu à peu sa dimension définitive.

Ces années de transition doivent clairement porter le projet artistique et culturel pour lui permettre de s'affirmer, de monter en puissance pour arriver à maturité au moment de la prise de possession du lieu identitaire, notamment pour donner une réalité aux perspectives financières de recettes propres et de recettes de productions envisagées (annexes 2, 3 et 7).

3 - Moyens humains : équipe

C'est une équipe professionnelle bien structurée qui a été peu à peu mise en place. Seulement dix-sept postes, mais avec des missions bien définies, et un engagement réel et enthousiaste pour le projet porté par la scène nationale.

La question du format de l'équipe et du volume de l'emploi permanent est posée dans le cadre du lieu identitaire (cf. annexe 4).

L'organigramme actuel est susceptible d'évoluer en fonction et en corrélation avec les nouveaux besoins générés par le projet de lieu identitaire au cours des années. Ce contrat étudie la mise en corrélation emploi permanent et développement de la structure avec maintien des ratios généraux d'équilibre de la structure tels que définis au paragraphe précédent, tout en refusant une dégradation des conditions de travail et de réalisation des projets (cf. annexe 5).

L'équipe s'étoffera, à partir de 2014, au fur et à mesure du développement des activités et de la prise en charge des nouvelles missions conformément aux besoins en personnel définis en accord avec les partenaires. L'adaptation des profils de poste aux nouveaux fonctionnements de la structure fera l'objet d'une concertation avec les représentants du personnel et d'une validation par le conseil d'administration comme cela est prévu dans les statuts de la scène nationale.

4 - Moyens techniques

A l'initiative de la ville de Clermont-Ferrand et de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne, une étude de programmation pour un projet de construction du lieu identitaire de la Comédie, a été lancée en 2010.

Elle a été validée par l'ensemble des partenaires de la scène nationale le 15 octobre 2010. Cette étude profile un projet ambitieux pour l'outil majeur que représente la scène nationale, en attente de cet équipement depuis sa création en 1997.

La construction du bâtiment porte sur un projet global :
– 1 grande salle de spectacles d'une jauge de 900 places avec un plateau de 18 m d'ouverture (30 m mur à mur) par 20 m de profondeur,
– 1 petite salle à plat, avec gradins amovibles, entièrement modulable d'une capacité de 350 places assises avec un plateau aux mêmes dimensions que celui de la grande salle pour permettre une interchangeabilité,
– 1 studio de répétition (superficie 250m^2 – hauteur 7m),
– Des salles de médiation : espace d'expositions de 155m^2, foyers du public, salle polyvalente de 70m^{2,}
– Un ensemble de bureaux, de lieux de rangement et d'entretien, d'espaces d'accueil et de convivialité…

Les partenaires conviennent d'accompagner ce projet de construction et d'organiser toute la concertation nécessaire à sa réalisation. Au cours du présent contrat l'équipe de direction de la Comédie participera, en tant que maître d'usage, à toutes les étapes de la rédaction du pré-programme technique détaillé jusqu'au programme technique détaillé.

Calendrier prévisionnel : début du chantier des fouilles archéologiques (2012), jury de sélection des projets architecturaux (2012), appels d'offres, choix des entreprises et artisans (2013), construction (2014-2016), les travaux devraient être finis pour permettre une occupation des locaux fin 2015, début 2016 et la mise en œuvre d'une activité dans les murs pendant la saison 2015-2016.

5 - Le fonctionnement sans lieu identitaire

Une convention régissant les conditions de mise à disposition des salles municipales permettant à la Comédie de développer son projet et ses missions a été signée avec la ville de Clermont-Ferrand en janvier 2005. Avec la fermeture pour travaux de l'Opéra municipal, les tableaux d'occupation des salles ont été revus à la baisse dans leur réalisation concrète. La scène nationale pourra retrouver ses jours de mise à disposition dès la réouverture du théâtre prévue en 2013.

L'existence d'un lieu identitaire n'exclut pas l'utilisation ponctuelle par la Comédie d'autres équipements municipaux et départementaux qui répondraient mieux aux exigences de production ou de diffusion (Auditorium, Opéra Municipal, Maison de la Culture, Maison du Peuple…)

Le document présenté en annexe 6 récapitule et réaffirme l'engagement de la ville auprès de la Comédie et de ses partenaires afin de permettre le bon déroulement de ce contrat d'objectifs.

6 - Synthèse et objectifs en termes de moyens

- **Accompagnement significatif des partenaires pour le maintien des missions de base de l'établissement avec un développement gradué annuellement de leurs financements pour arriver du profil adapté à l'installation dans le lieu identitaire.**
- **Maintien et accroissement progressif du format de l'équipe permanente de la Comédie, avec la préoccupation du respect des grands ratios définis dans les équilibres budgétaires.**
- **Maintien de priorité de la scène nationale dans le calendrier d'occupation des salles municipales.**
- **Aboutissement du projet de construction du lieu identitaire de la Comédie.**

CHAPITRE 5 : MODALITES D'EXECUTION

1 - Les moyens du projet

Les cosignataires s'accordent sur les perspectives morales et budgétaires à 4 ans annexées au contrat, tant en fonctionnement qu'en investissement, et s'engagent à rechercher les moyens d'atteindre les niveaux de financement indiqués, en fonction des programmes proposés et dans le cadre des budgets annuels votés par les assemblées délibérantes.

Les partenaires financiers veilleront à faire connaître le niveau de leur financement annuel avant le 30 novembre de l'année N-1 et au plus tard avant la fin du mois de mars de l'année N.

Les modalités de versement seront fixées respectivement par chacun des partenaires dans le cadre de leur convention financière annuelle.

2 - Durée

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2012.
1 – 2012
2 – 2012/ 2013
3 – 2013/2014
4 – 2015 : évaluation

Les signataires conviennent de se réunir pour définir les conditions de l'éventuelle mise en œuvre d'un nouveau contrat, au moins six mois avant son expiration.

3 - Obligation administrative et financière

L'association adressera chaque année à tous les partenaires :
- Avant le 30 juin : le compte de résultat, le bilan et les annexes arrêtés par le Conseil d'administration, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le commissaire aux comptes.
- Ces documents seront accompagnés d'un compte de résultat analytique et d'un bilan d'activités détaillé de l'année précédente, afin de pouvoir apprécier la mise en œuvre des projets au regard des objectifs annuels définis en application du contrat.
- Avant le 30 novembre : le programme d'activités prévisionnel de l'année N+1, accompagné de son budget prévisionnel par nature et par fonction présenté sous la forme Unido.
- Avant le 31 décembre : les données statistiques de la saison N-1.

4 - Suivi et processus d'évaluation

a) Bilan d'activité annuel

Le bilan annuel d'activités sera rédigé avec pour guide le présent schéma du contrat d'objectifs, ce qui permettra au Conseil d'administration de la Comédie de faire tout au long

de sa réalisation les observations et les éventuelles demandes de recentrage des activités qui sembleraient s'écarter des objectifs regroupés dans ce contrat.

Les écrits : tableaux de suivi, bilans par action, viendront compléter ce bilan.

L'évaluation artistique des activités de la scène nationale doit rester un espace de dialogue sensible. Elle ne peut pas se résumer uniquement en tableaux statistiques ; son impact, sa complexité doivent pouvoir s'analyser à la lumière d'autres éléments que le strict langage des chiffres.

Le travail de fond réalisé par la scène nationale, dans son contexte global, doit pouvoir être évalué au regard de son implication pour la présence de l'art dans la cité.

b) Un tableau global

Ce tableau se propose de regrouper de façon concise l'ensemble des statistiques et indicateurs généraux du contrat, que ce soit en termes de volume d'activité, de fréquentation, d'équilibre budgétaires et de ratios (cf. annexes 2 et 7).

c) L'évaluation finale

Au cours du premier semestre de l'année 2015, une évaluation globale des résultats obtenus pour chacun des objectifs visés sera réalisée.

La Comédie produira un bilan d'auto-évaluation de la mise en œuvre du contrat qui sera transmis à chacun des signataires. Sur cette base et à partir d'un recueil plus général de données, d'observations et d'analyses, chacun d'eux pourra mobiliser ses propres moyens d'expertise.

Il reviendra au président de l'association de mettre les conclusions des différentes évaluations en débat contradictoire devant le conseil d'administration, cadre dans lequel sera établie une synthèse pour servir de base à l'élaboration d'un éventuel futur contrat.

5 - Communication

L'association s'engage à mentionner dans toutes publications et manifestations relatives au contrat le soutien et la participation des partenaires financiers en conformité avec leur charte graphique.

6 – Résiliation

Le contrat pourra être dénoncé par chacun des signataires, dès lors que son exécution est gravement compromise, par exemple si l'un des partenaires était amené à diminuer son apport financier.

7- Litige

Au cas où une contestation s'élèverait sur le respect de la convention, les co-contractants s'engagent à se rencontrer préalablement à toute action pour déterminer les raisons de leur désaccord et trouver une solution dans un esprit de conciliation. A défaut de règlement amiable, tout litige relèverait de la compétence des tribunaux de Clermont-Ferrand.

Pour l'État

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Pour le Conseil Régional d' Auvergne

Pour le Conseil Général du Puy-de-Dôme

Pour la Comédie de Clermont-Ferrand
Scène nationale
Le président,

Pour la Comédie de Clermont-Ferrand
Scène nationale
Le directeur,

ANNEXE 1

Projet « Parcours de spectateurs »

L'idée générale est d'inviter les spectateurs qui le souhaitent à rendre compte théâtralement de leur parcours dans une saison de la Comédie. Plutôt que de recueillir des témoignages ou de faire des interviews, il s'agit de faire théâtre et danse à partir de son parcours de spectateur. Devenir une sorte de « spectacteur ».

Ce parcours se déroulera à la fréquence d'une séance de 6h par mois et au cours de deux week-ends de finalisation. Il débouchera sur une présentation publique.

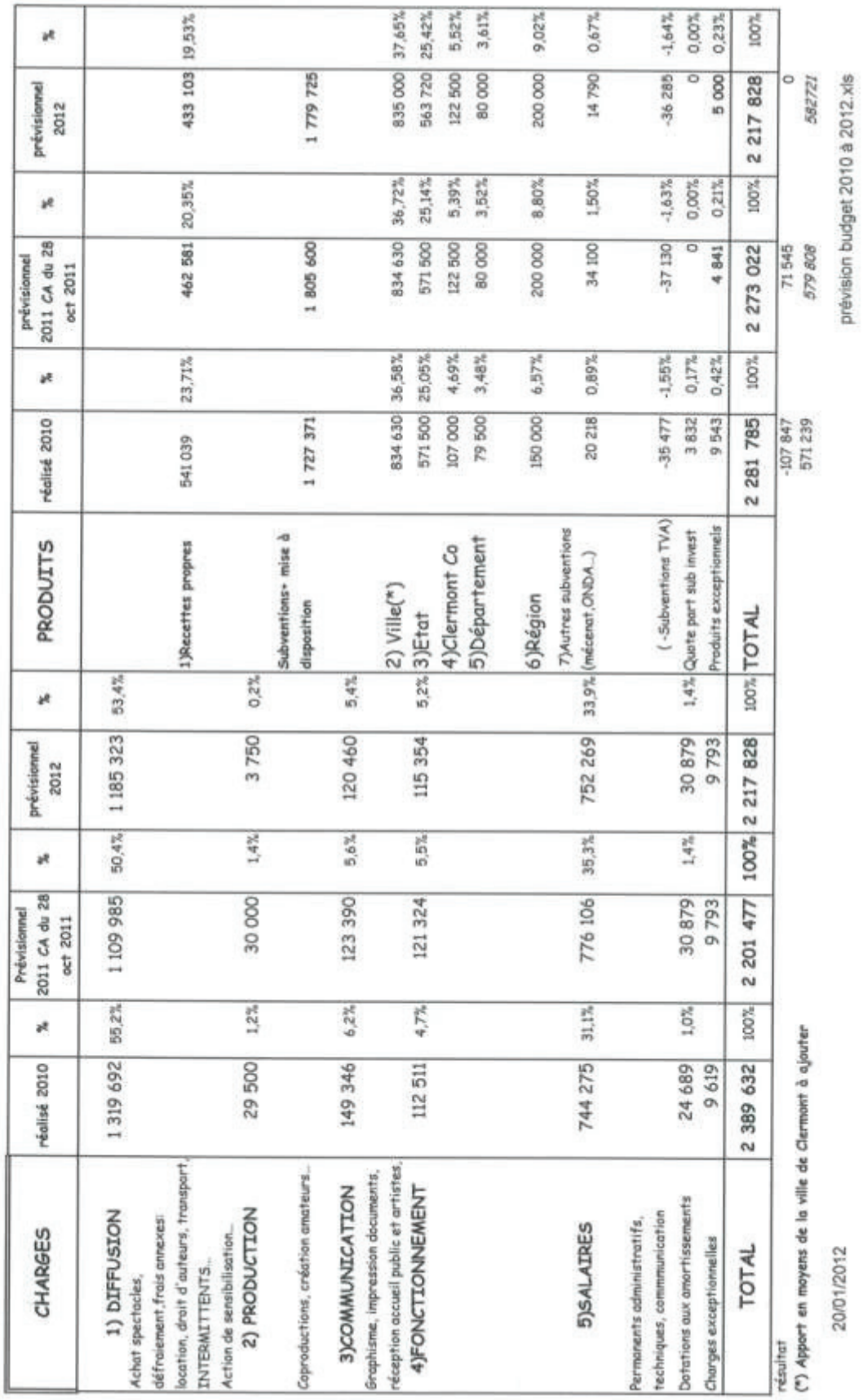
Les participants s'engageant à suivre au moins 4 spectacles (c'est la formule minimum d'abonnement) sans se limiter dans les genres (théâtre, musique ou danse), s'engagent aussi à suivre l'ensemble des séances, y compris celles qui porteront sur des spectacles qu'ils n'auront pas vus.

Plusieurs manières de solliciter le travail avec les spectateurs et plusieurs modes :

- **Un travail d'écriture** leur sera proposé à partir d'au moins un spectacle vu. Écriture théâtrale d'un monologue, d'un rêve autour du spectacle, réécriture de bribes du spectacle, écriture des bruits du spectacle, écriture du spectacle depuis son siège, écriture synthétique de la saison, envois de mails sous forme d'impressions ou à syntaxe imposée… L'idée est à chaque fois de proposer des contraintes d'écriture fortes qui libèrent l'expression et stimulent des regards nouveaux et personnels.
- **Un travail de plateau** à partir de différents axes :
 - des traversées de spectacle (un groupe de participants ayant vu le même spectacle doit le raconter au plateau sans utiliser d'autres mots que ceux qui ont été prononcés dans le spectacle : il s'agit donc ici de transmettre théâtralement son point de vue en rendant compte de son souvenir du spectacle et en évitant tout discours explicatif. Cela permet aussi de s'interroger sur les scènes "gommées", sur les scènes "fondatrices", sur les détails retenus par chacun et par tous…),
 - des reconstitutions d'images scéniques du spectacle,
 - prise en charge sur scène des textes écrits en travail d'écriture,
 - citations de scènes "fondatrices" de la saison et des spectacles,
 - mise en jeu des parcours de spectateurs avant et après les spectacles (choix des spectacles dans l'abonnement, arrivée et installation dans la salle de spectacle, retour chez soi après le spectacle, retranscription théâtrale de discussions au sujet des spectacles…).
- **Un travail chorégraphique** mettant en jeu le corps du spectateur et sa représentation. Analyse des gestes de réajustement du spectateur, des gestes de réinstallation dans les fauteuils, des parcours avec les "accessoires" dévolus au spectateur (programmes, billets, sacs, manteaux…).
- **Un travail vidéo** serait également réalisé pour permettre aux participants de rendre compte sur un mode plus direct et plus "intime" de leur parcours. Possibilité de créer un "confessionnal" du spectateur qui se mettrait en place immédiatement après chaque spectacle…

Le but étant de solliciter la prise de plateau par ces différentes propositions qui devraient permettre aux participants de faire geste théâtral à partir de leur parcours de spectateur. Le projet fonctionne à double sens : les participants renvoient à la Comédie et aux autres spectateurs leur parcours dans la saison, ils inscrivent leur regard et leurs perceptions sur la scène, et la Comédie permet aux participants d'aiguiser leur pratique de spectateur en la mettant en jeu à travers le canal qu'ils pratiquent habituellement uniquement en position de récepteur.

ANNEXE 2
Évolution du budget 2010 à 2012



Budget Prévisionnel de 2010 à 2012
Comédie de Clermont-Ferrand

CHARGES	réalisé 2010	%	Prévisionnel 2011 CA du 28 oct 2011	%	prévisionnel 2012	%	PRODUITS	réalisé 2010	%	prévisionnel 2011 CA du 28 oct 2011	%	prévisionnel 2012	%
1) DIFFUSION	1 319 692	55,2%	1 109 985	50,4%	1 185 323	53,4%							
Achat spectacles, défroiement,frais annexes(location, droit d'auteurs, transport, INTERMITTENTS..							1)Recettes propres	541 039	23,71%	462 581	20,35%	433 103	19,53%
2) PRODUCTION	29 500	1,2%	30 000	1,4%	3 750	0,2%	Subventions+ mise à disposition	1 727 371		1 805 600		1 779 725	
Coproductions, création amateurs..													
3)COMMUNICATION	149 346	6,2%	123 390	5,6%	120 460	5,4%	2) Ville(*)	834 630	36,58%	834 630	36,72%	835 000	37,65%
Graphisme, impression documents, réception accueil public et artistes.							3)Etat	571 500	25,05%	571 500	25,14%	563 720	25,42%
4)FONCTIONNEMENT	112 511	4,7%	121 324	5,5%	115 354	5,2%	4)Clermont Co	107 000	4,69%	122 500	5,39%	122 500	5,52%
							5)Département	79 500	3,48%	80 000	3,52%	80 000	3,61%
							6)Région	150 000	6,57%	200 000	8,80%	200 000	9,02%
5)SALAIRES	744 275	31,1%	776 106	35,3%	752 269	33,9%	7)Autres subventions (mécenat,ONDA..)	20 218	0,89%	34 100	1,50%	14 790	0,67%
Permanents administratifs, techniques, commmunication													
Dotations aux amortissements	24 689	1,0%	30 879	1,4%	30 879	1,4%	(-Subventions TVA)	-35 477	-1,55%	-37 130	-1,63%	-36 285	-1,64%
Charges exceptionnelles	9 619		9 793		9 793		Quote part sub invest	3 832	0,17%	0	0,00%	0	0,00%
							Produits exceptionnels	9 543	0,42%	4 841	0,21%	5 000	0,23%
TOTAL	2 389 632	100%	2 201 477	100%	2 217 828	100%	TOTAL	2 281 785	100%	2 273 022	100%	2 217 828	100%
résultat								-107 847		71 545		0	
(*) Apport en moyens de la ville de Clermont à ajouter								571 239		579 808		582721	

20/01/2012

prévision budget 2010 à 2012.xls

bud révision Drac 09012012

Budget Prévisionnel de 2013 à 2015 Comédie de Clermont-Ferrand

CHARGES	Prév 2013	%	Prev 2014	%	prévisionnel 2015	%	PRODUITS	Prév 2013	%	Prév 2014	%	prévisionnel 2015	%
1) DIFFUSION	1 227 527	52,6%	1 249 776	51,9%	1 336 439	51,5%	1) Recettes propres	465 000	19,92%	481 975	20,01%	523 500	20,19%
Achat spectacles, défraiements,frais annexes: location, droit d'auteurs, transport...Actions de sensibilisation...+intermittents							Billetterie : 430000€ activités 15000€ spectacles 20000€					Billetterie :445000€ activités 17500€ spectacles 26000€ production déléguée 35000€	
2) PRODUCTION	30 400	1,3%	40 000	1,7%	45 000	1,7%							
Coproductions,création amateurs...							Subventions	1 864 690	79,63%	1 922 160	79,79%	2 062 187	79,54%
3)COMMUNICATION	122 267	5,2%	134 101	5,6%	154 899	6,0%							
Graphisme, impression documents, réception accueil							2) Ville (*)						
4)FONCTIONNEMENT	130 943	5,6%	132 908	5,5%	144 901	5,6%	3)Etat						
							4)Clermont Co						
							5)Département						
							6)Région						
							7)Autres subventions						
5)SALAIRES	783 553	33,6%	812 350	33,7%	870 448	33,6%	(mécenat,)	19 146		25 000		71 083	
Permanents administratifs, techniques, commmunication													
6) AUTRES CHARGES							(-Subventions TVA)	-38 756		-39 840		-41 813	
Dotations aux amortissements	31 000	1,3%	31 000	1,3%	32 000	1,2%	Quote part sub invest	0	0,00%	0		0	0,00%
6) Charges exceptionnelles	9 000	0,4%	9 000	0,4%	9 000	0,3%	Produits exceptionnels	5 000	0,21%	5 000	0,21%	7 000	0,27%
TOTAL	2 334 690	100%	2 409 135	100%	2 592 687	100%	TOTAL	2 334 690	100%	2 409 135	100%	2 592 687	100%
résultat								0		0		0	
(*) apport en moyens de la ville de Clermont à ajouter								591 462		600 334		609 339	

ANNEXE 3
Prévisions des subventions des partenaires

	2012	2013	2014	2015
Ville de Clermont-Ferrand	**835 000**	**847 000**	**857 000**	
Etat	**573720 (*)**	**609 800**	**610 000**	
Département du Puy de Dôme				
Région Auvergne				
Clermont Co	**62 500**	**62 500**	**62 500**	
TVA à 2,1%	**-37 394**	**-38 756**	**-39 840**	**-41 813**
TOTAL	**1 797 906**	**1 845 544**	**1 897 160**	**1 991 104**

(*) le montant de la subvention s'établit à 533 920€ correspondant à 94% de la subvention à faire valoir 568 000€
à rajouter éducation artistique 29 800€ + mesure 2012 pour le spectacle vivant 10 000€

En 2013 nous serons à trois ans de l'installation dans le lieu dédié à la Comédie et de son ouverture au public.

L'objectif budgétaire étant pour 2016 de 2 807 388 € de subventions garantissant un programme d'activités à la hauteur du projet.

Aussi, semble-t-il nécessaire d'anticiper dès 2013 la montée progressive de chacun des partenaires en apport financier, car le bond 2015-2016 risque sinon d'être trop conséquent.

ANNEXE 4

Prévision de l'évolution de l'équipe permanente de la Comédie de Clermont-Ferrand, scène nationale

Goupe fonctionnel	attribution	effectif actuel en ETP	**effectif en 2015 dans la perspective de l'ouverture du lieu identitaire en 2016**
équipe de direction	directeur de la Comédie	1	**1**
	administrateur	1	**1**
équipe administrative et financière	chef comptable	0	**0**
	comptable principale	1	**1**
	compable	1	**1**
	secrétaire de direction	1	**1**
	responsable RH	0	**0**
TOTAL administratif		3	3
équipe technique	directeur technique	1	**1**
	régisseur général	1	**1**
	secrétariat de régie	0	**0**
	régisseur principal plateau	0	**0**
	régisseur plateau	2	**2**
	régisseur principal son	0	**0**
	régisseur son	0	**0**
	régisseur principal lumière	0	**0**
	régisseur lumière	0	**0**
	machiniste	0	**0**
	habilleuse	0	**0**
TOTAL technique		4	4
équipe de communication et de relations publiques	secrétaire général	1	**1**
	responsable de l'information	1	**1**
	chargée de production et de diffusion - mécénat	0	**0,5**
	responsable web et médias	1	**1**
	chargée des relations publiques	1	**1**
	responsable billetterie	1	**1**
	caissière de billetterie	0	**0,5**
	secrétaire de communication	0	**0**
TOTAL communication		5	6
équipe de support	technicien de maintenance bâtiment	0	**0**
TOTAL		**14**	**15**

Actuellement la ville emploie pour la Comédie en équivalent temps plein ETP :
2 postes permanents affectés Comédie en billetterie et secrétariat
7,5 postes de techniciens permanents soit 13 635 heures par an
2,5 ETP de postes contrôleurs et ouvreurs : vacataires
1 personne pour l'entretien des locaux : permanent

La Comédie bénéficie des postes de gardiens, de techniciens de maintenance du bâtiment et sécurité permanents ville employés à la maison de la culture

ANNEXE 5

Les accords d'entreprise

En cours de validation

ANNEXE 6

Convention de partenariat Ville de Clermont-Ferrand – Comédie de Clermont-Ferrand

VILLE DE CLERMONT FERRAND

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

- La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Serge GODARD, en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date des 29 septembre 2000 et 17 décembre 2004.

ET :

- L'Association « Comédie de Clermont-Ferrand scène Nationale », représentée par son Président, Monsieur Michel CLERMONT.

PREAMBULE :

La Ville et la Comédie de Clermont-Ferrand, Scène Nationale, souhaitant s'associer pour favoriser l'accès de l'ensemble des publics au spectacle vivant, particulièrement sous ses formes contemporaines, dans les conditions matérielles les plus favorables pour tous, conviennent des dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : Ce document définit les moyens matériels et humains que la Ville de Clermont-Ferrand apporte pour soutenir l'action de la Comédie de Clermont, Scène Nationale, et permettre la réalisation de ses objectifs prioritaires.

ARTICLE 2 : La Ville de Clermont souscrit au projet artistique avancé par Jean-Marc GRANGIER, Directeur de la Scène Nationale et qui se décline selon les axes suivants :

- soutien à au moins cinq créateurs de la génération 30-40 ans, par saison
- programmation de plusieurs œuvres d'un même metteur en scène, chorégraphe ou compositeur sur une ou plusieurs saisons
- développement des productions et aides significatives à la création
- mise en place de série de représentations
- renforcement de la présence des artistes dans la durée par des résidences
- ouverture à des compagnies étrangères à la France.

ARTICLE 3 : La Ville et la Scène Nationale s'engagent par ailleurs conjointement à une prise en compte soutenue des publics à travers les objectifs et actions ci-dessous énumérés :

- favoriser l'accessibilité
- aider le spectateur à s'approprier le spectacle et à y trouver un rôle actif
- fidéliser
- élargir les publics et notamment encourager la participation des jeunes
- diffuser une information efficace et de qualité

ARTICLE 4 : Outre une subvention annuelle de fonctionnement (fixée à 834.634 € en 2005) la Ville accorde une utilisation gratuite de ses salles de spectacles à la Scène Nationale et affecte du personnel et des moyens au service de ses actions dans des conditions établies à partir de moyennes constatées et définies ci-dessous et en annexes.

Ces prestations sont comptabilisées dans le bilan annuel de la Scène Nationale. Elles correspondent pour 2004 à une dépense pour la Ville évaluée à 500.000 €.

Un état trimestriel est établi conjointement par la Ville et la Scène Nationale. Il permet un suivi régulier des consommations de prestations et de services et d'éventuels réajustements peuvent être possibles en cours d'année.

ARTICLE 5 : Pour permettre l'organisation de ces prestations dans les meilleures conditions et maintenir la priorité de programmation de la Scène Nationale, le Directeur de celle-ci communiquera les dates de sa programmation pour la saison suivante au plus tard le 31/03 de chaque année pour la période allant jusqu'en décembre et le 30/04 pour la période allant jusqu'en juin.

Avant le 31 décembre de chaque année un bilan de programmation quantifiée sera conjointement établi.

ARTICLE 6 : La présente convention n'exclut pas les situations exceptionnelles, liées à des opportunités. Les parties conviennent dans ces cas-là du principe d'une négociation particulière le plus en amont possible, préalable à tout engagement.

ARTICLE 7 : Il est entendu que le personnel municipal, titulaire, vacataire, intermittents, qui apporte son concours à la réalisation de telle ou telle manifestation organisée par la Comédie reste placé sous l'autorité de ses supérieurs hiérarchiques municipaux qui veilleront à la bonne exécution des prestations assurées pour la Comédie et en accord avec le Directeur de celle-ci. Il intervient dans le cadre des horaires légaux et réglementaires. Les recrutements et les contrats sont de la compétence de la Ville.

Il appartient au Directeur de la Scène Nationale de faire par écrit toute remarque utile sur la manière de servir des agents payés par la Ville et qui lui apportent leur concours. La Ville tiendra le plus grand compte de ces éventuelles remarques.

ARTICLE 8 : **Assurances et Sécurité** :

1. Assurances.

L'association « Comédie de Clermont-Scène Nationale » assume l'entière responsabilité des dommages aux personnes et aux biens (immobiliers et mobiliers) subis par la Commune de Clermont-Ferrand ou les tiers, et liés aux activités qu'elle organise dans les locaux mis à sa disposition ou organisés par d'autres utilisateurs autorisés par elle et causés :

- par des personnes employées par elle ou par d'autres utilisateurs autorisés par elle,
- par des biens lui appartenant ou placés sous sa garde, par des biens appartenant ou placés sous la garde d'autres utilisateurs autorisés par elle, par des biens appartenant ou placés sous la garde de la Commune de Clermont-Ferrand et mis à sa disposition dans le cadre de la présente convention.

L'association « Comédie de Clermont-Ferrand » devra présenter au début de chaque année une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant tous les risques énumérés ci-dessus, y compris le risque locatif garantissant sa responsabilité civile propre et la responsabilité civile de tout autre utilisateur autorisé par elle.

Cette assurance devra couvrir les biens immobiliers et mobiliers en cas de sinistre, comme l'incendie, l'explosion, les dégâts des eaux, le vandalisme.

2. Sécurité.

- L'utilisateur s'engage à respecter, lors de la mise en œuvre des spectacles de sa programmation sur les scènes de la Ville, les règles et normes de sécurité en vigueur pour les spectacles.

- L'utilisateur est réputé disposer de personnels spécialisés en matière de spectacles, disposant de compétences reconnues dans le domaine de la sécurité des spectacles. Il devra identifier ces salariés par écrit auprès de la Ville, et l'avertir de tout changement concernant ce sujet.
- L'utilisateur s'engage à tenir compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa programmation, des dispositions particulières des lieux scéniques de la Ville, au regard des dispositifs et règlements de sécurité
- L'utilisateur s'engage à fournir à la Ville, service Equipements de spectacles, notamment dans le cadre de la fourniture des fiches techniques des spectacles programmés, tous les éléments et informations concernant les problèmes de sécurité liés à ces accueils.
- L'utilisateur s'engage à fournir, 2 mois à l'avance, à la Ville, service Equipements de spectacles, tous les éléments et informations constituant formellement un « dossier de sécurité » spécifique du spectacle en question, modifiant l'organisation et les dispositifs d'exploitation habituels des lieux scéniques, ceci afin d'informer complètement, pour avis le SDIS et la commission ad hoc, et pour autorisation d'exploitation, Monsieur le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand
- L'utilisateur s'engage à prendre à sa charge tous dispositifs de sécurité supplémentaires et compensatoires aux normes et règlements de sécurité en vigueur, ainsi que les coûts d'étude et de contrôle de ces dispositifs, liés à la mise en œuvre des spectacles de sa programmation.

ARTICLE 9 : A l'issue de l'examen du dernier état trimestriel de l'année, un bilan de l'exécution des clauses de la présente convention sera fait conjointement par la Ville et la Direction de la Scène Nationale. Il donnera lieu à une synthèse écrite transmise pour information au Conseil d'Administration de la Comédie.

ARTICLE 10 : Les dispositions précitées restent dépendantes du vote annuel des moyens budgétaires nécessaires par le Conseil Municipal.

ARTICLE 11 : Cette convention annuelle qui prend effet au 1er janvier 2005 est tacitement reconductible. Il peut y être mi-fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois.

ARTICLE 12 : Au cas où une contestation s'élèverait sur le respect de la convention, les co-contractants s'engagent à se recontrer préalablement à toute action pour déterminer les raisons de leur désaccord et trouver une solution dans un esprit de conciliation. A défaut de règlement amiable, tout litige relèverait de la compétence des tribunaux de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Fd, le 25-01-05.

Le Président de la Comédie

Michel CLERMONT

Le Maire de Clermont-Ferrand

Serge GODARD

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint
Gilles-Jean PORTEJOIE

ANNEXE 7
Évolution saison 2006-2007 à 2011-2012

évolution saison 2006-2007 à 2011-2012.xls

Saisons	spect Théâtre	spec danse	spect musique	festival	Cirque	spec hors clermont inclus dans l'abonnement	total spectacles	nbre de rep grande salle	nbre de rep petite salle	total représentations	Remarques
2005/2006	11	13	7	7	1	1	40	48	56	104	opéra ouvert comptant en grande salle
2006/2007	12	9	6	7	1	6	41	55	35	90	
2007/2008	9	10	4	4	2	4	33	31	43	74	Les éphémères : 8 représentations à Lyon
2008/2009	10	14	5	0	1	2	32	43	29	72	arrêt festival "A suivre"
2009/2010	12	13	4	0	1	2	32	46	33	79	
2010/2011	12	12	5	0	2	2	33	42	40	82	2 spectacles à Lyon, Ceux d'ailleurs+Kraff = 5 rep
2011/2012	*12*	*9*	*6*	*0*	*1*	*2*	*30*	*35*	*31*	*66*	*2 représentations en Cocteau prévue initialement à Polydôme, 1 spectacle à la Coopé*

Saisons	Jauge ouverte	Spectateurs Payants	Gratuits	Spectateurs présents	% de fréquentation
2005-2006	44 711	33 697	5 525	39 222	87,72%
2006-2007	45 582	37 004	5 459	42 463	93,16%
2007-2008	39 190	31 607	4 460	36 067	92,03%
2008-2009	49 348	38 907	6 337	45 244	91,68%
2009-2010	51 690	40 250	5 715	45 965	88,92%
2010-2011	48 201	38 884	1788 (*)	41 715	86,54% (*) pas de lancement de saison
*2011-2012(**)*	*41 000*	*32 244*	*1 375*	*38 131*	*93,00% (**) au 10/01/2012*

11/01/2012